

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2019.ARR.081

Mise à enquête publique pour la désaffectation et le déclassement d'emprises appartenant au domaine public communal.

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 portant élection du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.2141-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R141.4 à R141.10,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 26/03/2007, modifié les 13/12/2010 et 28/11/2011 ;

VU la modification simplifiée approuvée le 10/07/2017 ;

VU la révision du plan local d'urbanisme prescrite le 05/02/2015 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 05 Décembre 2018 portant sur la mise à enquête publique,

ARRETE

Article 1 - les projets de désaffectation et de déclassement d'emprises appartenant au domaine public communal en vue de la réalisation de projets intercommunaux, pour les emprises suivantes :

- Rue de l'Aître :
 - o Une partie du parking de l'Aître et les emprises référencées au cadastre AY 294, Ay 459 et AY 461 (cf plan joint)
- Rue des Tempeliers
 - o Emprises correspondantes au terrain stabilisé se trouvant pour partie sur la parcelle cadastrées AN258, et une partie de l'espace vert communément appelé « Jardin de la Commanderie » (cf plan joint)

Sont soumis à enquête publique du lundi 24 Juin 2019 au mercredi 10 juillet 2019 inclus.

Article 2 - Monsieur Jean-Charles BAUVE, architecte-urbaniste, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 - Le dossier mis à l'enquête comprend pour chaque projet de désaffectation et de déclassement :

- Un plan de situation
- Un plan parcellaire
- Une notice explicative

Article 4 - les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur et ouvert par le Maire de Coulommiers seront déposés à la Direction des Services Techniques - 17 Boulevard de la Marne et consultables par le public pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier tous les jours sauf les samedis et dimanches :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 à la Direction des Services Techniques de Coulommiers - 17 Boulevard de la Marne.

Et pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition ou les adressera par courrier au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

Accusé de réception en préfecture
077-217701317-20190604-2019-ARR-081-AR
Date de télétransmission : 04/06/2019
Date de réception préfecture : 04/06/2019

Mairie de Coulommiers

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Déclassement et désaffectation du domaine public
NE PAS OUVRIR
13 rue du Général de Gaulle
77120 Coulommiers

De plus, le dossier d'enquête publique sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Ville à l'adresse web suivante : <https://www.coulommiers.fr/nos-services/urbanisme/enquetes-publiques/>

Article 5 - Par ailleurs, les observations seront reçues par le Commissaire Enquêteur qui se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Coulommiers les jours suivants :

- Lundi 24 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 Juillet de 14h30 à 17h30.

Article 6 - un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête par voies d'affiche sur les panneaux administratifs, en Mairie, au Centre administratif et à la Direction des Services Techniques, et sur le site internet de la ville de Coulommiers : <https://www.coulommiers.fr/nos-services/urbanisme/enquetes-publiques/>
Il sera en outre publié dans deux journaux du département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Article 7 - A l'expiration du délai fixé à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui annexera les lettres ou notes qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins.

Article 8 - le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier auquel seront joints son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront communiquées par le Maire au Préfet de Seine et Marne

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Coulommiers - Direction des Services Techniques - 17 Boulevard de la Marne pendant une durée de 1 an.

Ceux-ci sont également consultables sur le site de la ville :

<https://www.coulommiers.fr/nos-services/urbanisme/enquetes-publiques/>

Article 9 - La désaffectation et le déclassement des emprises citées à l'article 1 seront approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Article 10 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Meaux
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Article 11: Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif - 43, rue du Général de Gaulle - 77008 MELUN Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté, devenu exécutoire

Coulommiers, le 04 juin 2019
Madame le Maire,

PUBLIE-LE : 04 JUIN 2019



Accusé de réception en préfecture
077-217704317-20190604-2019-ARR-081-
AR
Date de télétransmission : 04/06/2019
Date de réception préfecture : 04/06/2019